



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation aux relations
européennes et internationales
et à la coopération**

Paris, le **-1 DEC. 2022**

Secrétariat Général
Sous-direction des affaires européennes et
multilatérales
Département Europe, Russie, Caucase,
Pays d'Asie centrale et Turquie
DREIC B2
n° DREIC-D2022-012124
Affaire suivie par :
Christophe FAUCHON
Tél : 01 55 55 09 00
Mél : christophe.fauchon@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

à

Mesdames et Messieurs les recteurs de régions
académiques, chanceliers des universités,
recteurs d'académie

à l'attention de

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie

Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'academie-
directeurs académiques des services de l'Éducation
nationale

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'academie-
inspecteurs pédagogiques régionaux d'allemand

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale, de l'enseignement technique
et de l'enseignement général d'allemand

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale du premier degré

Mesdames et messieurs les délégués régionaux
académiques aux relations européennes et
internationales et à la coopération

Mesdames et messieurs les délégués académiques
aux relations européennes et internationales et à la
coopération

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Objet : Journée franco-allemande du 22 janvier 2023 : 60 ans de coopération éducative franco-allemande depuis la signature du Traité de l'Élysée

A l'occasion de la célébration du quarantième anniversaire de la signature du Traité de l'Élysée, le 22 janvier 2003, la date du 22 janvier est devenue, en France comme en Allemagne, la « Journée franco-allemande ».

L'organisation de cette journée dans les écoles et les établissements scolaires le 22 janvier 2023 revêt une importance particulière à l'occasion du soixantième anniversaire de la signature du Traité de l'Élysée et quatre ans après la signature par le Président de la République française et la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne à Aix-la-Chapelle du nouveau Traité sur la coopération et l'intégration franco-allemande.

En effet, ce Traité a consacré l'importance de l'apprentissage de la langue du partenaire. Il engage en outre les deux gouvernements à élargir les programmes franco-allemands de mobilité et à mettre en place des outils d'excellence dans le champ de l'enseignement et de la formation professionnels.

La journée permet de présenter aux élèves et aux familles les avantages que représente le choix de l'allemand comme première ou deuxième langue vivante dans un parcours scolaire. L'accent est mis sur les atouts que procurent le plurilinguisme et la maîtrise de la langue du partenaire, qu'il s'agisse de l'ouverture culturelle ou des opportunités économiques offertes en Europe et dans le monde. Les élèves et leurs familles sont également informés sur les programmes d'échanges et de rencontres ainsi que sur les possibilités d'études, de stages et d'emploi dans le pays voisin. La journée contribue à la promotion de la langue et de la culture du pays partenaire auprès de tous les élèves, germanistes ou non.

La journée du 22 janvier est organisée avec le concours de plusieurs partenaires, notamment l'Association pour le Développement de l'Enseignement de l'Allemand en France ([ADEAF](#)), [Arte](#), [l'Institut Goethe](#), les [Maisons franco-allemandes](#), l'Office allemand d'échanges universitaires ([DAAD - France](#)), l'Office franco-allemand pour la Jeunesse ([OFAJ](#)), [ProTandem](#), l'agence franco-allemande pour les échanges dans l'enseignement et la formation professionnels ou encore l'Université franco-allemande ([UFA](#)).

Le 22 janvier 2023 – ou autour de cette date –, les écoles et les établissements scolaires sont invités à organiser des activités mobilisant l'ensemble de la communauté éducative autour du slogan « *France et Allemagne – Unies pour la paix / Deutschland und Frankreich – für den Frieden vereint* »

Ils sont également encouragés à faire appel à des partenaires extérieurs tels que les institutions et services culturels de la République Fédérale d'Allemagne en France, des acteurs du monde économique et culturel, des médias germanophones présents dans l'environnement immédiat, les assistants de langue, des élèves ou étudiants ayant participé à un échange avec l'Allemagne... Autant que possible, les familles sont associées aux actions menées à l'occasion de la journée franco-allemande. Les projets développés pourront également être présentés lors de la 8^{ème} édition de la [Semaine des langues vivantes](#) du 3 au 7 avril 2023.

Parmi les activités possibles, les élèves peuvent être accueillis au sein des entreprises partenaires lors d'une « [Journée Découverte](#) ». Ce programme proposé par l'OFAJ permet la visite d'une entreprise allemande ou d'une institution liée à la coopération franco-allemande. Dans le contexte actuel, ces visites peuvent être organisées à distance. Elles commencent à l'occasion de la Journée franco-allemande, mais peuvent s'étendre jusqu'à la fin du mois de juin 2023.

Plusieurs ressources sont à la disposition des équipes pédagogiques pour promouvoir et organiser cette journée :

- La brochure d'information sur l'allemand, intitulée *L'allemand, un plus*, est distribuée à 305 000 exemplaires par le ministère de l'Éducation nationale et par l'Institut Goethe. Elle est à la disposition des écoles et établissements dans les directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) et dans les centres d'information et d'orientation (CIO). D'autres brochures ciblant plus spécifiquement les cycles sont disponibles auprès de l'Institut Goethe.
- Le site Internet www.deutschfurschulen.fr, créé par le CNED en partenariat avec l'Institut Goethe et l'OFAJ pour soutenir l'apprentissage de l'allemand à l'école et au collège, propose des ressources en particulier à destination du cycle 3.
- Un logo et une animation développés pour les 60 ans du traité de l'Élysée ainsi que des clips audiovisuels sur la langue du partenaire sont disponibles sur le [site du ministère de l'Éducation nationale](#).
- L'ensemble des fiches-actions élaborées à l'occasion des différentes journées franco-allemandes sont disponibles sur le site [Éduscol](#) ainsi que des [ressources d'accompagnement](#) sur les programmes qui déclinent les thématiques culturelles par cycle.

- Le site [Educ'ARTE](#) propose des ressources numériques pour les enseignants et les élèves, de l'école élémentaire au lycée et dans l'ensemble des disciplines. Il donne accès à plus de 1 500 vidéos sélectionnées parmi les meilleures productions d'Arte, ainsi qu'à des outils pour personnaliser les contenus et les intégrer dans les cours.
- La brochure *Formations franco-allemandes, de la licence au doctorat* recense tous les cursus intégrés à double diplôme de l'Université franco-allemande ([UFA](#)) et sensibilise les lycéens aux opportunités franco-allemandes post-bac. Elle est disponible en ligne.
- La plate-forme [Ecoles-Entreprises](#) développée à partir d'une initiative de la chambre franco-allemande de commerce et d'industrie et de l'académie de Paris, permet de trouver des stages et de se renseigner sur les possibilités de financement des séjours, notamment ceux que proposent l'OFAJ et ProTandem.
- Le dimanche 22 janvier 2023, l'Institut Goethe de Paris organise un concert du groupe allemand JuleBlumt et des visites guidées de l'exposition autour de la bande-dessinée à paraître « Visages » de Nathalie Ponsard-Gutknecht et Miceal Beausang-O'Griaifa. D'autres concerts avec JuleBlumt sont prévus dans les académies de Lille, Nancy-Metz et Toulouse.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information le plus largement possible afin de garantir la réussite de la journée franco-allemande.

Pour le ministre et par délégation
La Cheffe de service, déléguée aux relations
Européennes et internationales et à la coopération

Nathalie Nikitenko